

Saint-Barthélemy,
Le 18 octobre 2023

VŒU DU CESCE RELATIF AUX LIEUX DE DEPOTS D'ORDURE MENAGERES SUR LE TERRITOIRE

Le dépôt de sacs d'ordures ménagères sur les bords de route est un véritable fléau et nécessite d'être réglé par la mise en place de solutions efficaces.

En effet, en dépit de l'installation récente par la collectivité de conteneurs poubelles extérieurs sur les axes routiers, le constat demeure désolant.

Ces amoncellements donnent lieu à de nombreuses nuisances et sont de plus en plus remarqués.

Ce n'est pas acceptable pour l'île la plus riche de la Caraïbe.

Afin d'enrayer le problème, le CESCE avait proposé, en 2021, une solution aux multiples avantages. L'IEDOM, dans son Rapport sur Saint-Barthélemy 2022 édition 2023, l'évoque précisément en page 61.¹

Au regard de ce problème qui persiste depuis et compte tenu de la densification de l'île, le CESCE formule le vœu que la proposition, qui repose sur le déploiement de poubelles enterrées tout en respectant des contraintes cumulatives d'emplacement et de dimensionnement, soit entendue et considérée, afin d'améliorer la situation.

A cette fin, le CESCE transmet de nouveau au conseil territorial les documents et supports se rapportant à l'étude qu'il a réalisée en 2021.

Adopté à la majorité

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

¹ [Rapport IEDOM Saint-Barthélemy 2022 édition 2023](#)